

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU,
ADDIS ABABA

**CONSEIL EXECUTIF
TREIZIEME SESSION ORDINAIRE
24 - 28 juin 2008
Sharm-El-Sheikh (EGYPTE)**

EX.CL/420(XIII)

RAPPORT SUR LA XIIEME SESSION DE LA CNUCED

RAPPORT SUR LA CNUCED XII

Questions, activités et résultats

La douzième Session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XII) s'est tenue à Accra au Ghana du 20 au 26 avril 2008. Ont pris part à cette session les délégués des 146 États membres de l'organisation dont 44 États membres de l'Union africaine. y ont également pris part des organes et institutions spécialisés des Nations Unies ainsi que de grandes organisations mondiales et régionales intergouvernementales et non gouvernementales. La Commission de l'Union africaine a participé à cette conférence et a apporté un appui technique aux délégations africaines.

La CNUCED XII avait pour thème : « Perspectives et défis de la mondialisation pour le développement » une des principales activités de cette conférence a été un débat de haut niveau sur « le commerce et le développement pour une Afrique prospère - Action et Orientation », présidé par le Secrétaire général de la CNUCED. Les panélistes étaient les présidents du Ghana, du Brésil, de la Sierra Leone, de l'ancien Président Mkapa de Tanzanie et le vice-président du Salvador. Ce débat a été suivi de tables rondes sur des questions majeures relevant du thème général de la conférence. Ces questions qui ont fait l'objet de discussions et de recommandations étaient les suivantes : la mondialisation, le développement et la lutte contre la pauvreté ; la mise en place d'un environnement institutionnel propice à l'accroissement de l'investissement étranger et au développement durable ; le renouveau des produits de base au 21^{ème} siècle ; l'émergence d'un nouveau Sud et le commerce Sud-Sud en tant que vecteur de l'intégration régionale et interrégionale pour le développement ; la des connaissances et de la technologie pour le développement, la contribution de la gestion de la dette au commerce et au développement ; le développement des capacités productives dans les pays les moins avancés et le renforcement de la CNUCED, afin de promouvoir son rôle en matière de développement, son impact et son efficacité institutionnelle. Outre les tables rondes, la conférence a été marquée par des activités parallèles, organisées par plusieurs ONG ainsi que par les interventions en plénière des membres de la CNUCED.

Le principal résultat de la CNUCED XII a été l'adoption de la Déclaration d'Accra et de l'Accord d'Accra : deux documents importants qui soulignent le rôle toujours pertinent que la CNUCED joue dans une économie mondiale d'une complexité grandissante complexe, en tant qu'institution universelle, ayant pour mandat de point focal des Nations Unies pour le traitement intégré des questions liées au commerce et au développement et aux questions interdépendantes dans les domaines des finances, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. La 12^{ème} session, de la CNUCED a abouti au renforcement du rôle et du mandat de la mondialisation dans ses principaux domaines d'activité (recherche et analyse, recherche de consensus et coopération technique). Il a été convenu que « tout en œuvrant au profit des pays en développement et des pays en transition, la CNUCED devrait renforcer son action pour le traitement des problèmes spécifiques du continent africain et des pays les moins avancés.... La CNUCED devrait, notamment,

prêter toute son attention, dans le cadre de son mandat et des domaines dans lesquels elle intervient, aux besoins des pays les moins avancés et à ceux des pays africains, conformément au Plan d'action de Bangkok et au Consensus de Sao Paulo ». L'Accord d'Accra énonce les actions que la CNUCED doit entreprendre pour aider les pays en développement à faire face aux défis qui se posent à eux, à exploiter les opportunités en matière de développement et à tirer profit de la mondialisation.

Voie à suivre et recommandations

Le principal défi qui se pose à la Commission de l'Union africaine, aux Communautés économiques régionales et aux États membres de l'Union africaine, après la XII^{ème} session de la CNUCED, est de tirer pleinement parti du renforcement de la CNUCED et de la réaffirmation de son engagement fort en faveur du développement en Afrique, en utilisant efficacement les services offerts par cette organisation pour relever les défis, tirer avantage des opportunités de développement et tirer profit de la mondialisation. Parmi les principaux domaines relatifs aux besoins de l'Afrique sur le plan du développement et dans lesquels les services de la CNUCED en matière de recherche et d'analyse des politiques, de recherche du consensus et de coopération technique peuvent jouer rôle capital, on peut citer :

- Le renforcement des capacités dans les négociations commerciales multilatérales, en particulier les négociations avec l'OMC et l'aide aux pays africains dans l'élaboration d'une politique de juste équilibre entre engagements et disciplines internationaux, d'une part, et dimension politique nationale, d'autre part ;
- L'aide aux États membres de l'Union africaine désireux d'accéder à l'OMC ;
- L'appui à la mise en œuvre des accords commerciaux ;
- L'aide aux pays africains pour l'intégration du commerce dans leurs politiques et stratégies de développement aux niveaux national, régional et continental ;
- Le renforcement des capacités productives et commerciales : infrastructures, ressources humaines, technologies, cadres juridiques et réglementaires et mise en place d'institutions pour la mise à niveaux des normes, la concurrence loyale, la promotion des exportations, le développement de nouveaux secteurs dynamiques spécialisés dans le commerce international et la création de nouvelles capacités de production et d'exportation dans des secteurs à valeur ajoutée renforcée ;
- La recherche de solutions aux problèmes de dépendance vis-à-vis des produits de base, notamment la volatilité des prix et la diversification des structures de production dans les économies des pays africains qui dépendent de quelques produits de base ;
- L'assistance pour une gestion prudente des retombées de l'envolée des prix des ressources naturelles ;
- L'appui au développement du secteur privé et de l'esprit d'entreprise, partenariats entre secteurs public et privé ;
- Réalisation de la « Révolution verte africaine », de la sécurité alimentaire et augmentation de la productivité agricole, particulièrement dans le secteur agro-alimentaire ;

- Création d'un environnement propice à l'investissement national et étranger et développement de codes d'investissement qui établissent un équilibre entre les droits et les obligations des pays d'accueil et ceux des entreprises étrangères ;
- L'appui à l'Union africaine dans la mise en œuvre de son agenda d'intégration régionale : accélération de la procédure de mise en place de la Communauté économique africaine, mise en œuvre du Plan d'action pour le développement industriel de l'Afrique et du Plan d'action pour le développement de la science et de la technologie, etc. ;
- La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement qui nécessite un appui accru des pays développés dans le cadre de leurs engagements et obligations en matière d'APD, d'aide au commerce, de mise en place d'un système commercial multilatéral juste et équilibré, de réduction de la dette, etc. ; et
- Le développement de la coopération sud-sud et l'établissement de synergies entre les économies des pays africains et celles des puissances émergentes du sud dans l'intérêt des deux parties.

Un protocole d'accord entre la Commission de l'UA et la CNUCED a été signé par les ministres du commerce et des finances des deux organisations, lors d'une Conférence conjointe, tenue à Addis-Abeba juste avant la CNUCED XII. Ce protocole fournit un cadre pour la coopération entre les deux organisations et définit l'appui que la CNUCED doit apporter dans ses trois principaux domaines d'intervention en vue de la mise en œuvre des programmes et projets de l'Union africaine. La Commission de l'Union africaine doit organiser, dès que possible, une réunion Commission de l'UA-CNUCED pour élaborer et définir les priorités d'un programme de coopération qui aidera l'Afrique à tirer profit des opportunités et à relever les défis du développement et à exploiter efficacement les aspects positifs de la mondialisation, conformément à la déclaration et à l'Accord d'Accra.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU,
ADDIS ABABA

**CONSEIL EXECUTIF
TREIZIEME SESSION ORDINAIRE
24 - 28 juin 2008
Sharm-El-Sheikh (EGYPTE)**

**EX.CL/420 (XIII)
ANNEXE**

DECLARATION D'ACCRA

**CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE
ET LE DEVELOPPEMENT**



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/L.413
25 avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Douzième session

Accra (Ghana)
20-25 avril 2008

Déclaration d'Accra

Nous, États membres de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunis à Accra (Ghana) du 20 au 25 avril 2008 à l'occasion de la douzième session de la Conférence, déclarons d'un commun accord ce qui suit:

1. Les visionnaires qui ont créé la CNUCED en 1964, au moment où la plupart des peuples du grand continent africain obtenaient leur indépendance, se seraient sentis confortés par le monde interconnecté d'aujourd'hui où l'économie est elle-même mondialisée. Leur credo, selon lequel on ne saurait parvenir à une prospérité largement partagée et durable sans une interaction harmonieuse du commerce et du développement dans un monde interdépendant, n'a jamais été aussi pertinent.
2. Nous rendons hommage à la CNUCED – l'organisme du système des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement et des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable – pour sa contribution appréciable aux efforts visant à faire progresser le programme pour le développement tout en aidant les pays en développement à relever les défis et à tirer parti au maximum des avantages découlant d'une économie mondialisée. Nous réaffirmons notre attachement à cet organisme.

3. Aujourd'hui, nous nous déclarons à nouveau résolus à promouvoir un système commercial multilatéral fonctionnel, universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable qui encourage le développement. Nous prôtons fermement un partenariat mondial afin d'optimiser pour tous les avantages procurés par la mondialisation en matière de développement. Nous adhérons aux décisions prises à la douzième session de la Conférence et invitons instamment les États membres de la CNUCED à donner effet à l'Accord d'Accra.

4. Les résultats de cette Conférence contribueront grandement à un accès équitable et non exclusif aux avantages offerts par la mondialisation – qu'il s'agisse du commerce, du financement, de l'investissement, de la technologie ou de l'innovation – ainsi qu'à un plein emploi productif. Ils étaièrent également les grandes réunions à venir sur le développement, notamment le Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social, le Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide prévu à Accra, le débat de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale et la Conférence de suivi sur le financement du développement, ainsi que d'autres initiatives pertinentes relatives au développement.

5. Les délibérations que nous avons menées à la douzième session de la Conférence se sont déroulées quasiment à mi-parcours de l'action engagée au niveau mondial pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nos résultats collectifs concernant la réalisation des OMD sont inégaux. Si la tendance actuelle persiste, l'objectif de réduction de la pauvreté devrait se concrétiser à la fois à l'échelle mondiale et pour la plupart des régions. Cependant, certaines régions sont mal parties pour atteindre tous les OMD: c'est en Afrique subsaharienne que l'écart par rapport aux prévisions est le plus marqué. De plus, des problèmes tels que le renchérissement des denrées alimentaires et de l'énergie et les aléas de l'économie au niveau international, aggravés par les changements climatiques, pourraient freiner la croissance mondiale et celle des pays en développement, compromettre les gains procurés par les efforts de réduction de la pauvreté et constituer une menace directe tant pour les groupes défavorisés que pour le tissu social et politique de nombreux pays. Nous devons rester vigilants pour veiller à ce que nos politiques économiques et les travaux de la CNUCED favorisent une croissance non exclusive qui aidera les pays à atteindre et à préserver les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les OMD.

6. Nous sommes résolus à trouver des solutions intégrées à ces problèmes. Nous réaffirmons notre intention de redoubler d'efforts pour combattre la pauvreté et la faim, et nous nous engageons à prendre immédiatement des dispositions pour renforcer la sécurité alimentaire mondiale. Nous prendrons toutes les mesures voulues pour répondre aux besoins humanitaires urgents dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés (PMA) et en Afrique. Nous accorderons une attention particulière à l'alimentation et aux besoins nutritionnels des mères et des enfants. Il faudra veiller à ce que le commerce des produits alimentaires ne fasse pas l'objet d'entraves injustifiées. À moyen et à plus long terme, nous appuierons les efforts déployés au niveau national pour accroître la production vivrière, notamment en Afrique, dans les PMA et les pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires. Ces efforts doivent s'accompagner de mesures collectives au niveau mondial et de conditions favorables, notamment une véritable réforme et une libéralisation du commerce des produits agricoles et une amélioration des apports d'aide publique au développement (APD) au secteur agricole des pays en développement. Nous nous félicitons également de la décision prise par le Secrétaire général de l'ONU de créer une équipe spéciale dynamique, composée d'éminents experts et de hauts responsables des politiques publiques, pour examiner la question de la sécurité alimentaire.

7. Nous constatons que la hausse des prix des aliments et des coûts des facteurs de production agricoles correspond à l'émergence d'une nouvelle économie mondiale des produits de base. Une telle évolution offre également une possibilité inédite de promouvoir la croissance économique et le développement durable en améliorant la productivité des secteurs des produits de base des pays en développement. Nous renforcerons ces secteurs par un accroissement substantiel de l'investissement tant public que privé, une plus grande valeur ajoutée et une diversification.

8. La douzième session de la Conférence s'est tenue à un moment important dans l'évolution de l'économie mondiale. Elle a suivi cinq années de croissance économique vigoureuse, avant l'apparition des difficultés actuelles. Une nouvelle phase de mondialisation est apparue, dans laquelle les pays en développement jouent désormais un rôle important en tant que moteur supplémentaire de l'économie mondiale. Bon nombre des problèmes antérieurs de développement persistent, notamment une pauvreté et des inégalités tenaces dans diverses régions, mais le fait que certains pays en développement contribuent à propulser le commerce et

l'investissement aux niveaux régional et mondial offre de nouvelles perspectives pour le développement. Les potentialités de la coopération Sud-Sud devraient être pleinement exploitées en venant réellement compléter – et non remplacer – la coopération Nord-Sud.

9. Nous reconnaissons que bon nombre de pays en développement, notamment les pays africains et les PMA, continuent d'être marginalisés dans le processus de mondialisation et n'avancent pas au même rythme dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Leur développement restera une préoccupation dominante pour la communauté internationale. Nous saluons les efforts faits par ces pays pour doper leurs résultats en matière de développement et les encourageons à intensifier ces efforts. La communauté internationale s'emploiera elle aussi, notamment en mobilisant des moyens de financer le développement et la coopération technique, en élargissant l'accès aux marchés et en remédiant efficacement aux mesures non tarifaires qui faussent les échanges – à accélérer le développement et à promouvoir une intégration positive dans l'économie mondiale. Nous renforcerons notre appui au processus d'intégration en cours en Afrique, notamment au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

10. Le Cycle de négociations commerciales de Doha devrait déboucher sur des engagements justes, équilibrés, équitables et garantissant une ouverture des marchés, ce qui serait extrêmement favorable au développement. Nous sommes résolus à redoubler d'efforts pour parvenir à une conclusion rapide des négociations et pour obtenir des résultats utiles et significatifs en matière de développement. L'accord conclu à la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Hong Kong (Chine) visant à accorder aux PMA un accès aux marchés en franchise de douane et hors contingent devrait être respecté et appliqué. Les engagements pris à la même conférence concernant le coton devraient être honorés.

11. Dans le contexte de l'aide au commerce, nous appelons au renforcement des mesures nationales et de l'appui international en vue de permettre aux pays en développement, y compris les pays africains, les PMA, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, de se doter de capacités de production à l'exportation compétitives ainsi que des moyens logistiques nécessaires au commerce. L'initiative de l'aide au commerce pourrait contribuer de manière appréciable à relever ces défis. Elle devrait bénéficier de ressources

suffisantes et être mise en œuvre par des voies multilatérales et bilatérales, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales ayant un rôle important à jouer. Des mécanismes d'application, de suivi et d'évaluation devraient permettre une utilisation efficace des ressources consacrées à l'aide au commerce.

12. Nous reconnaissons que la mobilisation de ressources financières publiques et privées en faveur du développement fait partie intégrante du partenariat mondial pour le développement. Nous nous inquiétons de la diminution des montants de l'APD enregistrée ces dernières années. Nous saluons l'augmentation significative de l'APD fournie par un certain nombre de pays donateurs et appelons tous les donateurs à s'acquitter de leurs engagements dans ce domaine et à améliorer l'efficacité de l'APD à l'appui de stratégies de développement véritablement nationales. Nous soulignons également qu'il est particulièrement important de continuer à rechercher des solutions durables au problème de la viabilité et de la gestion de la dette des pays en développement.

13. L'investissement étranger direct peut favoriser la création d'emplois, les transferts de technologie et de connaissances, l'accès aux marchés internationaux et la concurrence, et peut compléter les efforts déployés aux niveaux national, régional et international pour mobiliser des ressources pour le développement. Pour pouvoir saisir les opportunités offertes, les pays ont besoin de politiques actives et progressives afin de mettre à profit au maximum les flux d'investissement au service du développement. Tous les pays devraient contribuer à créer un contexte propice pour attirer l'investissement étranger direct et accroître l'investissement intérieur. Dans ce contexte, les investissements dans l'infrastructure, la valorisation des ressources humaines et le renforcement des capacités institutionnelles sont autant d'éléments importants pour assurer une croissance économique durable.

14. Les systèmes financiers continuent de s'adapter aux réalités du XXI^e siècle et devraient avoir la capacité de contribuer à réduire les incertitudes et à soutenir la croissance économique. Tous les pays peuvent contribuer à accroître la résilience du système financier international en mettant en place des régimes réglementaires transparents, prévisibles et efficaces. Nous reconnaissons qu'il est urgent, pour compléter les efforts nationaux de développement, de rendre les systèmes monétaire, financier et commercial internationaux plus cohérents, de mieux assurer leur gouvernance et de donner plus de régularité à leur fonctionnement. Il est

encore plus urgent de donner davantage voix au chapitre aux pays en développement et aux pays en transition et de leur assurer une participation accrue à l'élaboration des politiques concernant le commerce, les questions monétaires et le financement. Nous souhaitons que les progrès dans ce domaine se poursuivent.

15. La promotion d'une mondialisation solidaire suppose que tous les pays participent plus activement à la société mondiale du savoir et de l'information. Nous encouragerons le secteur public, le secteur privé et la société civile à redoubler d'efforts pour mettre les forces dynamiques de l'information, de la technologie, de l'innovation, de la créativité et de la diversité au service d'un développement juste et équitable pour tous.

16. Même s'il incombe au premier chef à chaque pays d'assurer son développement, les efforts nationaux devraient être soutenus et accompagnés par un environnement international favorable fondé sur des règles convenues et appliquées au niveau multilatéral. Il appartient à chaque gouvernement d'évaluer les avantages découlant de l'acceptation de règles et engagements internationaux et les contraintes dues à une moindre autonomie. Nous soulignons également l'importance de politiques saines et d'une bonne gouvernance à tous les niveaux ainsi que de la participation et de la contribution effectives de toutes les parties prenantes, notamment les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile. Nous appelons à accroître encore le rôle des femmes à tous les niveaux de la société. Nous soulignons également l'importance des politiques de la concurrence pour améliorer le bien-être du consommateur et la compétitivité.

17. Les changements climatiques constituent à l'heure actuelle un défi important, en particulier pour les pauvres, qui sont les moins armés pour s'y adapter. L'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets sont des questions qui doivent être traitées de toute urgence, conformément aux dispositions et aux principes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, eu égard au principe des responsabilités communes mais différenciées et aux capacités respectives de chacun, et compte tenu des conditions sociales et économiques ainsi que d'autres facteurs pertinents. Il sera essentiel de disposer des moyens de financement et des technologies nécessaires pour aider les pays en développement à relever ce défi. Les aspects des changements climatiques qui touchent au commerce et au développement sont importants pour les perspectives de développement de ces pays et devraient être dûment pris en compte dans les stratégies d'atténuation et d'adaptation.

18. Les résultats que nous avons obtenus à Accra et les mesures que nous avons prises pour donner plus de poids à la CNUCED en renforçant son rôle et son impact en matière de développement ainsi que son efficacité institutionnelle sont le reflet de notre attachement indéfectible à la vision de l'avenir qu'avaient les fondateurs de la CNUCED il y a quarante-quatre ans concernant la croissance économique mondiale et une prospérité partagée. Le meilleur hommage que nous puissions leur rendre est de traduire les décisions prises à la présente Conférence en mesures concrètes qui profiteront aux générations futures. À cette fin, nous nous engageons à préserver la solidité de nos institutions multilatérales de commerce et de développement. Dans cet esprit, nous entendons aller de l'avant jusqu'à la treizième session de la Conférence au Qatar.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2008

Rapport sur la xiieme session de la CNUCED

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3101>

Downloaded from African Union Common Repository